



# Le guide du Stagiaire

Septembre 2014

Inspecteurs Stagiaires 2014 / 2015



## ► Sommaire

- 2 Bienvenue...
- 3 La DGFiP
- 5 La vie à l'ENFiP
- 6 La formation théorique
- 7 Vos différents stages
- 8 Le contrôle des connaissances
- 9 Votre titularisation
- 10 Les premières affectations
- 11 La carrière d'Inspecteur des Finances Publiques
- 12 Vos représentants à l'ENFiP et à la DGFiP
- 13 La CGT... incontournable !
- 14 S'informer
- 15 Bulletin d'adhésion



### Les contacts du pôle formation professionnelle, suivi de l'ENFiP et concours de la CGT Finances Publiques :

**Fanny DE COSTER** *Responsable nationale*

06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

**Nathalie MICHALCZENIA** *Élue en CAP Nationale*

06.74.51.91.81

nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr

**Laetitia BARRIER** *Référente Noisiel*

07.82.68.49.28

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

**Saïd ZERAR** *Référend Clermont-Ferrand*

06.51.58.27.71

said.zerar@dgfip.finances.gouv.fr

[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

## Bienvenue

La CGT est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale d'Inspecteur des Finances Publiques à Clermont-Ferrand ou Noisiel. Vous allez suivre une scolarité fusionnée suite à votre réussite au concours commun d'Inspecteur des Finances Publiques.

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront présents pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre...

N'hésitez pas à les contacter !

La formation dispensée est intense et son rythme soutenu. Comme la CGT et les inspecteurs stagiaires des promotions précédentes, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Pendant l'année, nous aurons de nombreuses occasions de nous retrouver : permanences à l'ENFiP, heures mensuelles d'information syndicale (HMI).

Cette scolarité est encore en «rodage», il sera important et nécessaire de se rencontrer afin de préparer collectivement les revendications des stagiaires et de continuer la lutte à l'ENFiP. En effet, les stagiaires de la promotion 2012/2013 (1<sup>ère</sup> scolarité fusionnée) se sont révélés très insatisfaits. Ils ont donc entamé une lutte par divers rassemblements et audiences, et se sont massivement (près de 40% des inspecteurs stagiaires) mis en grève le 4 juillet 2013. Depuis, quelques améliorations ont été obtenues, mais beaucoup reste à faire.

Année de formation, certes... année de luttes nécessaires, plus qu'à l'accoutumée... mais aussi année riche de nouvelles rencontres. Vous garderez certainement de votre passage à l'ENFiP, malgré le stress ou les difficultés, quelques (très) bons souvenirs...

## Bonne formation !



Ce "Guide spécial accueil des Inspecteurs Stagiaires" n'a d'autre objectif que de fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre année de formation.

**ATTENTION : toutes les modalités et contenus de cette formation peuvent changer, nous serons présents toute l'année afin de vous tenir informés.**

L'administration que vous intégrez aujourd'hui est celle de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Celle-ci est née début avril 2008 de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP). Elle était emblématique de la RGPP et présentée comme un exemple pour les autres administrations.

## La DGFiP, née d'une volonté dogmatique destructrice d'emplois et du service public

Cet événement est issu du choix de Nicolas Sarkozy, qui avançait des arguments reposant sur un mensonge : les agents des deux administrations faisaient « *le même métier* ». Ce mensonge ne dissimulait pas l'ambition réelle de cette fusion : diminuer le nombre d'emplois publics consacrés à l'exercice des missions des anciennes DGI et DGCP (Impôt filière fiscale et Trésor public filière gestion publique).

L'actuel gouvernement avait de nouvelles promesses : arrêt de la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP) et de la suppression aveugle d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'Etat. Mais depuis, avec la MAP (Modernisation de l'Action Publique), nous assistons à l'amplification des objectifs dans le cadre de la RGPP. Elle se traduit à la DGFiP par la démarche stratégique qui ne fait qu'accompagner l'austérité.

Loin de constituer une révolution en rupture avec les mesures régressives, introduites par la fusion, la démarche stratégique est la mise en application directionnelle des politiques d'austérité, responsables de la crise écono-mique et sociale.

En effet, c'est bien au nom du redressement des Finances Publiques que la démarche stratégique oblige les agents à consentir de nouveaux sacrifices en acceptant les suppressions d'emplois, le gel du point d'indice, la réduction des moyens de fonctionnement, la casse des droits et garanties.

Selon les termes de la Direction Générale, il s'agit d'inscrire notre administration « dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques définie par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des

finances publiques » sur la base des critères de maîtrise des déficits publics fixés par les différents traités européens.

C'est au nom du même intégrisme libéral prôné par la Commission Européenne que l'actuel gouvernement présente sa réforme avec son nouveau pacte de responsabilité.

La CGT continue de réclamer un réel bilan contradictoire de la fusion et un état des lieux des missions, car sans cela il ne peut y avoir de construction d'une démarche qui s'appuie sur la réalité des besoins des services.

Au niveau de la formation professionnelle et plus particulièrement de la formation initiale, la politique d'austérité suivie sous couvert de la démarche stratégique prend également tout son sens avec des mesures comme : favoriser la montée en puissance de la formation à distance en complément de la formation en présentiel, développer des partenariats avec des universités pour favoriser les échanges de stagiaires et de chargés d'enseignement...



## Une politique généralisée de régression sociale

Depuis vingt ans, l'Etat, son rôle et sa place dans la société, sont mis en cause. L'Etat est présenté comme l'obstacle principal du développement du pays, de l'emploi, des entreprises (qu'il faut "libérer"! ). Ce dogme du libéralisme est malheureusement devenu l'axe majeur des politiques publiques et ne cesse de provoquer des dégâts. Car réduire l'Etat, ce n'est pas simplement ne pas remplacer les départs en retraite des fonctionnaires, c'est réduire les missions de Service public.

Cette politique détruit les valeurs du Service public, de solidarité et d'égalité de traitement. Les premières victimes sont les populations les plus défavorisées.

Les décisions du nouveau gouvernement illustrent cet état de fait :

- ✓ en ne revenant pas sur la multiplication des suppressions de postes dans la plupart des ministères ;
- ✓ en ne discutant pas de la loi sur "la mobilité" dans la Fonction publique qui rend possible le licenciement des fonctionnaires !
- ✓ gel du point d'indice reconduit jusqu'en 2017.



## La CGT pour une autre conception du Service public

Face à ces politiques, la CGT propose depuis des années d'autres conceptions, partant des valeurs du Service public et visant à son développement. Elle porte une grande ambition pour l'avenir des missions fiscales, foncières et de gestion publique et, en ce sens, défend toutes autres propositions. Elles ne reposent pas sur des dogmes, comme les suppressions d'emplois, mais sur une conception des missions de Service public. Elles s'appuient sur des principes d'efficacité sociale pour leur réalisation, desquels découle une organisation concrète du travail.

### Quelles conséquences pour vous ?

La DGFIP est née, mais sa mise en place concrète se poursuit.

La création de l'administration centrale a eu lieu dans un premier temps et celle des Directions Départementales ou Régionales des Finances publiques - DDFiP/DRFiP (fusion des ex-directions locales) est maintenant achevée, ainsi que la mise en place des Services des Impôts des Particuliers (SIP) services emblématiques de la réforme ! D'autres réformes de structures sont annoncées.

Vous serez touchés en partie par les conséquences négatives que la création de la DGFIP provoque sur les conditions de travail, comme tous les autres agents. Mais surtout, avec la mise en place des scolarités fusionnées, vous allez suivre une formation créée dans la précipitation et pour laquelle, même la DG n'a que peu de recul pour vous assurer qu'elle sera adéquate et suffisante à la pratique de votre futur métier.

Les IS des promotions précédentes ont eu le sentiment, à la fin de leur scolarité, de ne pas être armés pour l'exercice de leur futur métier.

Les statuts des personnels et leurs règles de gestion ont fait l'objet de longues discussions entre Direction générale et organisations syndicales. L'harmonisation totale des règles est maintenant presque achevée. La CGT Finances Publiques a toujours défendu un alignement par le haut : force est de constater que l'on est loin du compte !

En matière de formation, vous vivez la scolarité d'Inspecteurs stagiaires des Finances Publiques.

Ce statut de stagiaire vous attribue des règles spécifiques. Que ce soit au niveau indemnitaire ou concernant le délai de séjour, ces règles sont insatisfaisantes !

**La CGT Finances Publiques continue de se battre à vos côtés pour améliorer votre situation.**

### LA CGT, C'EST VOUS !

Vous effectuez donc votre scolarité au cœur de ces transformations qui vont élaborer un système ayant vocation à perdurer de nombreuses années.

Plus que jamais, dans cette période où des interrogations lourdes demeurent sans réponse, les agents doivent s'exprimer, agir pour gagner sur leurs revendications avec la CGT, car ce n'est que de leur mobilisation que sortiront les réponses favorables à leurs intérêts, à ceux du Service public et des citoyens.

Adhérer à la CGT, c'est être acteur et décideur de votre avenir. Notre vraie force, c'est l'action conjuguée et cohérente pour améliorer la situation de toutes et tous... à commencer par la réussite de votre "année d'Ecole" à tous les points de vue !

Cependant, et malgré ces constats, la DGFIP reste une administration attractive par la richesse de ses métiers et de ses possibilités de promotion.

La CGT mettra tout en oeuvre pour préserver ces acquis.



## Les relations-stagiaires :

Cette année, deux inspecteurs-stagiaires de la promotion précédente sont affectés dans chacun des deux établissements de l'ENFiP accueillant les inspecteurs stagiaires, pour être "relations-stagiaires".

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs.

Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

▶ Laetitia KLOSTER à Clermont-Ferrand (bureau 320)  
☎ : 04.73.34.48.33

▶ Frédéric GARNAUD à Noisiel (bureau 1317)  
☎ : 01.69.67.77.31

## L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières) :

A Clermont-Ferrand comme à Noisiel, vous pouvez retrouver les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

Les correspondants sont :

▶ Frédéric DELMON à Clermont Ferrand :  
☎ : 04.73.34.48.34

▶ Marc BASTROT à Noisiel  
☎ : 01.69.67.77.45

Essayez... et participez à la vie sportive et culturelle de l'ENFiP... ça change un peu de la comptabilité et de la fiscalité, croyez-en "les anciens" !

## Stagiaires en situation de handicap :

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Un "correspondant-handicap" a été désigné. Il s'agit de :

▶ Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand  
☎ : 04.73.34.48.31

▶ Jean-Michel MATHÉLIN à Noisiel  
☎ : 01.69.67.77.11

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail

de partenariat local avec une association...).

Néanmoins, beaucoup reste à faire pour leur permettre de réussir leur scolarité dans les meilleures conditions. D'autant que le recrutement de stagiaires handicapés va en augmentant. Cette augmentation génère des difficultés spécifiques pour ces stagiaires et impose d'améliorer encore l'accueil de ces collègues. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage...), élaborer des synthèses des visio-conférences, proposer des séances de reformulation des cours,...

## Le personnel de l'ENFiP :

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous n'aurez pas affaire directement à tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde !

## ☛ AIDES SOCIALES :

**La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2014, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.**

**Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.**

**Renseignez-vous en consultant le document d'accueil de la Fédération des Finances CGT et auprès du correspondant social de l'ENFiP.**

## ☛ L'informatique de l'ENFiP :

Avec la mise en place des nouvelles scolarités, chaque stagiaire à son propre ordinateur portable comme cela se faisait dans la filière Gestion Publique. La CGT portait cette proposition depuis plusieurs années. Des casiers seront également attribués.

## Sites à consulter :



<http://www.finances publiques.cgt.fr>  
[www.financespubliques.cgt.fr/enfip/](http://www.financespubliques.cgt.fr/enfip/)



**Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Nous pensons qu'une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.**

**La durée de la nouvelle scolarité reste cependant la même, en dépit des réformes, de l'accumulation des missions et SURTOUT en dépit de la fusion des scolarités déjà très denses.**

**Vous serez les acteurs de cette scolarité fusionnée ; ce sera donc à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit sur la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.**

## L'organisation des cours à l'ENFiP

- ▶ Séances quotidiennes de cours de six heures trente (dont deux pauses de 15 min). Les cours seront dispensés sur la journée, avec deux demi-journées libérées (les mardis et vendredis après midi). Attention, il se peut qu'exceptionnellement les mardis après midi soient pris par des conférences, cours de soutien etc. Mais cela doit rester marginal !!

Pour la CGT, ce n'est absolument pas satisfaisant. La CGT revendique trois demi-journées libérées par semaine, les lundis matin, les vendredis après midi et une autre demi-journée.

- ▶ Ces journées composées de 2 séances de cours de 3 heures, de 2 pauses de 15 minutes et de la pause méridienne donnent une amplitude horaire quotidienne très large (sans compter les temps de transports). La CGT a donc signifié à l'administration qu'il est très difficile pour les stagiaires d'avoir le temps d'assimiler les cours, de les relire, de refaire des exercices si besoin, etc.

La DG n'est pas d'accord sur ce point, considérant que ces sacrifices sont «un investissement sur l'avenir» !

## Le Cycle Ministériel de Formation Initiale

Vous êtes en train de suivre la semaine de CMFI. Comme vous pouvez le constater, la mixité des publics des différentes directions du Ministère des finances (CCRF, Douanes, INSEE...) n'est plus au programme de ce dernier.

La CGT est pour le maintien du CMFI mais avec une vraie mixité des publics, afin de permettre de découvrir la réalité ministérielle complexe de Bercy et de réels échanges entre stagiaires d'origines directionnelles diverses.

Nous nous sommes toujours prononcés contre l'institution d'un contrôle de connaissances à l'issue de la semaine de CMFI ; malheureusement, une partie du premier écrit du contrôle de connaissance y sera toujours consacré.

## Le contenu des enseignements

Globalement, la formation contient un volume horaire de 720 heures (hors CMFI).

- ▶ La formation «carrière», pour un volume de 294 heures, comprendra des cours de gestion publique et de fiscalité. La formation dominante choisie comprendra soit uniquement des cours de gestion publique, uniquement des cours de gestion fiscale.



## Les deux stages pendant la formation théorique à l'ENFiP

Ils devront s'effectuer sur la même résidence (sauf exception à motiver). Ce choix va vous être demandé dès le mois de septembre.

### Comment est-on affecté en stage ?

L'administration affectera les stagiaires en fonction des places disponibles et de la volonté d'accueil des Directions locales. Il arrive de plus en plus, en raison notamment des réformes de structures ou dans les départements beaucoup demandés, que certains stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Faites-nous remonter toutes vos difficultés **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE !** pour trouver des solutions adaptées aux situations les plus difficiles.

#### **Le stage de découverte : du 12 au 21 novembre 2014**

Il est volontairement positionné en début de scolarité, dès les premières semaines d'étude des "fondamentaux". L'objectif affiché est de sensibiliser aux différentes missions des services territoriaux et à leur organisation et de vous aider, ainsi, dans votre choix de "dominante".

Un seul parcours vous sera proposé ; il comprendra :

- ▶ une phase d'immersion dans une structure, de préférence de la « filière » dont vous n'êtes pas originaires ;
- ▶ une phase de visites des sites et de découverte des services, afin de vous aider à choisir votre filière.

#### **Le stage d'approfondissement : prévu du 22 juin au 3 juillet 2015**

Initialement prévu à un autre moment de la scolarité, et conformément à ce qu'avait proposé la CGT, ce stage se situe en fin de scolarité. Il doit permettre au stagiaire de confronter leurs connaissances théoriques à la réalité de leur futur métier.

### Le stage d'application - septembre 2015 à fin février 2016

Après la fin de vos congés d'août 2015, durant 6 mois, le stage d'application doit vous préparer directement à vos premières fonctions.





Le contrôle de connaissance est composé de 4 épreuves écrites, une épreuve orale individuelle, une épreuve orale collective et une note administrative de participation. Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

 1<sup>er</sup> écrit : durée 2 heures (programme CMFI intégré) le 4 novembre 2014 ;

 2<sup>ème</sup> écrit : durée 2 heures le 13 janvier 2015 ;

 1<sup>er</sup> oral : oral collectif technique les 26 et 27 février 2015 ;

 3<sup>ème</sup> écrit : durée 2h30 le 24 mars 2015 ;

 4<sup>ème</sup> écrit : durée 3 heures le 5 mai 2015 ;

 2<sup>ème</sup> oral : oral individuel de synthèse du 26 au 29 mai 2015 ;

+ Note administrative de participation : juin.

## L'oral collectif

Cet oral, situé à la fin de la partie «carrière» de la scolarité est une épreuve que vous passez en petit groupe (constitué par l'ENFiP). Le sujet sera connu à l'avance et vous aurez des séances prévues pour le préparer en groupe.

## La Note Administrative de Participation (NAP)

Une "note administrative de participation" (NAP) entre également en compte dans le calcul de la moyenne (coefficient 1 aussi). Elle sera attribuée avant même l'épreuve de rattrapage (cf. paragraphe sur la titularisation) au mois de juin. Composée d'une note chiffrée, elle est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, en fonction de votre "comportement général" et de vos "capacités à remplir vos futures missions".

Plus exactement, elle repose sur 5 critères :

- 1 - comportement, ponctualité, attention, assiduité en cours,
- 2 - qualités de jugement et d'analyse durant les séances de cours,
- 3 - participation orale, pertinence et aspect constructif des interventions, qualité du travail en groupe,
- 4 - sens de l'organisation et méthode,
- 5 - sens de la communication, esprit d'ouverture et qualité relationnelle durant la scolarité.

La CGT demande la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

## POUR INFO !



Les annales des contrôles de connaissances sont à votre disposition auprès du "Relation stagiaire", à la bibliothèque et au local CGT.

Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité. Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !





## A l'issue du contrôle des connaissances...

Si votre moyenne est égale ou supérieure à 10/20, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires, le processus de titularisation s'enclenche.

Si vous n'avez pas la moyenne à l'issue des six épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage («joker») organisée en fin de scolarité, quelques jours après le résultat du dernier oral et de la NAP. La note obtenue se substitue, quand elle lui est supérieure, à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si vous n'obtenez pas la moyenne à l'issue de cette dernière épreuve, vous ne pourrez en aucun cas être titularisé en tant qu'inspecteur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute". Celle-ci, composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale, vous exposerez les difficultés rencontrées pendant la scolarité et leurs raisons. Les représentants de la CGT, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous y accompagner et vous aider à éviter un éventuel licenciement ou un reversement en catégorie inférieure.

La décision finale de titularisation sera prise lors de la CAP nationale de titularisation en fin de scolarité.

## La CAP nationale de titularisation (à la fin de la scolarité)

Elle a pour objectif d'émettre un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, elle fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité. Surtout, elle traite de la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité. Il y a trois possibilités pour ceux-ci : le redoublement, le versement en catégorie B en tant que contrôleurs des Finances Publiques ou le licenciement.

Le nombre de cas de non titularisation reste, selon les promotions, encore trop élevé. L'administration persiste dans sa volonté de ne pas accorder le redoublement systématiquement. La CGT demande le droit à la "2ème chance", c'est-à-dire au redoublement, pour les stagiaires qui le souhaitent et qui ont TOUS des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées.

Cette "2ème chance" doit être de droit, face à un système actuel de contrôle des connaissances qui tend à transformer la scolarité en "2ème concours"!

Nous demandons aussi une modification du fonctionnement de la CAP de titularisation pour que celle-ci joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

## Qu'est ce qu'une CAP ?

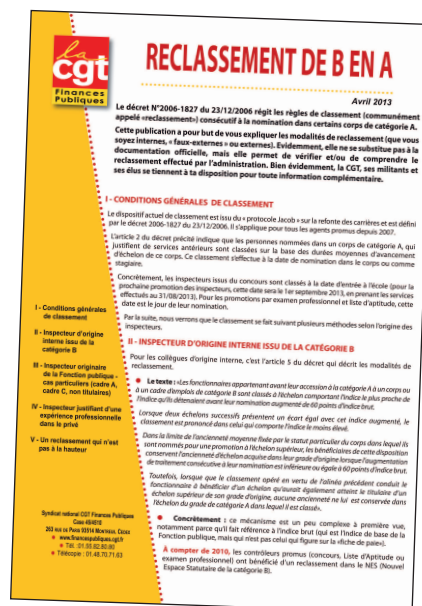
La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, refus de temps partiel, promotion, discipline...) est gérée par la CAP (Commission administrative paritaire) du corps concerné (ex : "le corps des Inspecteurs des Finances Publiques"). C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents tous les 3 ans. Les CAP émettent des "avis". Il existe des CAP nationales et locales.

## Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1er septembre 2015.

- ▶ Les Inspecteurs Stagiaires (IS) qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP seront titularisés au minimum au 2e échelon du grade d'Inspecteur des Finances Publiques. S'y ajoutent éventuellement la prise en compte de période militaire et d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- ▶ Les IS anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative. C'est ce qu'on appelle le "reclassement".

Pour des informations précises et le calcul de votre reclassement, reportez-vous au document de la CGT "Reclassement de B en A", ou adressez vous aux représentants de la CGT dans les écoles.



## La CGT enfin entendue

Jusqu'à la promotion 2010/2011, les stagiaires étaient affectés, en fonction du rang de classement issu des contrôles de connaissances... et sur les postes "qui restaient".



La CGT a revendiqué pendant des années la déconnexion du contrôle de connaissances (rang de classement) des premières affectations.

Elle a enfin été entendue. Cette disposition permet d'assurer une plus grande équité et favorise la promotion interne, mais surtout, s'agissant de votre scolarité, elle devrait permettre un déroulé de scolarité plus serein.

## Les règles pour cette scolarité

Les inspecteurs stagiaires sont donc intégrés au mouvement général des inspecteurs des Finances Publiques. Vous serez alors affectés avec la règle de l'ancienneté administrative «recalculée». Un guide complet vous sera communiqué par la CGT Finances Publiques en fin d'année.

Depuis 2013, les Résidences d'Affectation Nationales (RAN) sont mises en place. Votre demande de 1<sup>ère</sup> affectation sera liée à la dominante suivie durant votre scolarité.

Les élus de la CGT Finances Publiques, lors des CAP nationales, accompagnés d'experts, s'assurent du respect des règles, défendent les dossiers que vous leur confiez et essaient de résoudre les situations sociales ou familiales difficiles. Nous tenons à préciser l'importance de nous transmettre votre dossier afin de l'évoquer en CAPN.

Ne vous inquiétez pas, au-delà des informations administratives, la CGT vous donnera tous les renseignements essentiels concernant l'ensemble de ce processus :

- Dans "Le Guide Du Stagiaire - spécial 1<sup>ères</sup> affectations des IS" publié par la CGT Finances Publiques dès le début de la campagne de mutation.
- Lors des permanences organisées avec des élus en CAP, afin de vous guider dans vos démarches.
- Une HMI "spéciale 1<sup>ères</sup> affectations" se tiendra dans les écoles avec la présence d'anciens stagiaires et d'élus en CAP nationale.



Vous êtes actuellement Inspecteur des Finances Publiques stagiaire et vous serez titularisé Inspecteur des Finances Publiques le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous pourrez ensuite accéder aux différents grades de la catégorie A, conformément au décret n° 2010-986 du 26/8/2010 et dans les conditions suivantes (cf schéma au dos du bulletin d'adhésion).

Inspecteur des Finances Publiques					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
Stagiaire	321	321	-	-	1 an
1	379	349	1 an	1 an	-
2	423	376	1 an	1 an	1 an
3	442	389	2 ans	1 an 6 m	2 ans
4	466	408	2 ans	1 an 6 m	4 ans
5	500	431	2 ans	1 an 6 m	6 ans
6	542	461	2 ans 6 m	2 ans	8 ans
7	588	496	3 ans	2 ans 3 m	10 ans 6 m
8	625	524	3 ans	2 ans 3 m	13 ans 6 m
9	653	545	3 ans	2 ans 3 m	16 ans 6 m
10	703	584	3 ans	2 ans 3 m	19 ans 6 m
11	759	626	4 ans	3 ans	22 ans 6 m
12	801	658	-	-	26 ans 6 m

Inspecteur spécialisé des Finances Publiques (statut d'emploi)					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
1	481	417	2 ans	1 an 6 m	2 ans
2	507	437	2 ans	1 an 6 m	4 ans
3	539	458	2 ans	1 an 6 m	6 ans
4	584	493	2 ans 6 m	2 ans	8 ans
5	602	507	3 ans	2 ans 3 m	10 ans 6 m

Le statut d'emploi est accessible sur des missions précises, au choix de la direction et aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3<sup>ème</sup> échelon et au plus le 7<sup>ème</sup>.

Inspecteur Divisionnaire Classe Normale					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
1	790	642	3 ans	2 ans 3 m	16 ans 6 m
2	821	673	3 ans	2 ans 3 m	19 ans 6 m
3	864	706	3 ans	2 ans 3 m	22 ans 6 m
4	901	734	-	-	25 ans 6 m

Le Grade d'IDIV CN est ouvert par tableau d'avancement aux inspecteurs ayant atteint au moins le 9<sup>ème</sup> Echelon avec 7 ans de services effectifs en catégorie A. La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

Inspecteur Principal des Finances Publiques					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
1	540	459	2 ans	1 an 6 m	6 ans
2	603	507	2 ans	1 an 6 m	8 ans
3	660	551	2 ans	1 an 6 m	10 ans
4	705	585	2 ans 6 m	1 an 6 m	12 ans
5	759	626	2 ans 6 m	2 ans	14 ans 6 m
6	821	673	2 ans	2 ans 3 m	17 ans
7	864	706	3 ans	2 ans 3 m	20 ans
8	916	746	3 ans	2 ans 3 m	23 ans
9	966	783	-	-	26 ans

Le grade d'IP est ouvert par concours professionnel aux inspecteurs qui ont atteint le 5<sup>ème</sup> échelon (5 ans de services en catégorie A dont 2 comme inspecteur des finances publiques), par examen professionnel à partir du 8<sup>ème</sup> échelon (10 ans de services effectifs), par examen professionnel pour les IDIV de CN dès lors qu'ils ont 16 mois de services dans leur grade.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
1	864	706	1 an 6 m	1 an 3 m	22 ans 6 m
2	916	746	2 ans	2 Ans	24 ans
3	985	798	-	-	26 ans 6 m

Le grade d'IDIV HC est accessible pour les IDIV de classe normale ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon avec minimum 4 ans de services effectifs dans ce grade

Administrateur des finances publiques adjoint					
Echelon	Indice		Cadence		Durée cumulée
	Brut	Majoré	Moyenne	Minimale	
1	705	585	2 ans		11 ans
2	759	626	2 ans	1 an 6 mois	13 ans
3	821	673	2 ans 6 m	1 an 6 mois	15 ans
4	875	714	2 ans 6 m	2 ans	17 ans 6 mois
5	940	764	3 ans	2 ans	20 ans
6	985	798	-	-	23 ans

Ce grade est accessible par tableau d'avancement aux IP qui possèdent 5 ans de services effectifs ainsi qu'aux IDIV HC de 3<sup>ème</sup> Echelon.

La suite de la carrière d'inspecteur offre la possibilité d'accéder au statut d'emploi de Chef de service comptable, D'AFIPA, voire de pouvoir être choisi pour être promu dans le corps des administrateurs des finances publiques (AFIP).



Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

## Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires inspecteurs et contrôleurs, un nouvel organisme a été créé : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques, les modalités proposées pour cette instance sont une véritable provocation, faisant de ce conseil une simple réunion d'information et faisant des élus des stagiaires de simples alibis à un simili de dialogue social.

Suite aux nombreuses mobili-sations, une nouvelle discussion sur ces modalités a été engagée avec l'ENFiP et la DG durant le mois de juin 2014.

Pour la CGT, il doit avoir une compétence large, et doit se prononcer sur les décisions de caractère général relatives au fonctionnement des services d'enseignement, à l'organisation des études, à l'application des programmes...

Une liste CGT sera présentée, composée de stagiaires comme vous. Vous pourrez, si vous nous rejoignez, être candidat.

## Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits, d'autant plus pour ces années de changement ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en conseil d'établissement ou conseil de scolarité ou plus récemment en conseil de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires et le travail de leurs représentants.

Les candidats CGT s'inscriront dans cette démarche. Stagiaires comme vous, mêlant militants ayant l'expérience des services et du dialogue social et nouveaux syndiqués, ils

mettront en oeuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- ▶ préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- ▶ faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- ▶ transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

## Elections professionnelles

Le 4 décembre, l'ensemble de la fonction publique votera pour les élections professionnelles.

Seuls les agents d'origine interne (quelque soit le concours obtenu), titulaires d'un grade de la DGFIP, seront appelés à voter.

Vous voterez donc, en tant qu'inspecteur stagiaire, pour les CAP Nationales de la catégorie B ou C selon le grade dans lequel vous êtes titulaire ainsi que pour le Comité Technique Ministériel (CTM). Ces élections sont un enjeu majeur pour défendre votre statut et vos conditions de travail.

Dans le bal incessant des réformes (RGPP, RéATE, MAP, acte III de la décentralisation, Réforme territoriale, démarche stratégique) avoir une CGT forte est un enjeu essentiel pour le devenir des missions de service public et la défense des droits et garanties individuels et collectifs des agents. En 2011, date des dernières élections professionnelles, la CGT, avec près de 30 % des voix est arrivée première au ministère et a obtenu le plus de représentants en CAP nationales et locales.

Toutes les questions relatives au service public font partie des revendications majeures de la CGT ! Le Service Public n'est ni un concept ni l'héritage d'un passé dépassé, il est le mode d'organisation qui permet aux sociétés de s'organiser collectivement pour le bien être et l'intérêt de l'ensemble de la population ! La CGT Finances Publiques milite pour un progrès social profitable à toutes et tous !

Tout montre que dans les années à venir nous aurons besoin d'un syndicalisme fort, déterminé, ouvert, capable de proposer, de rassembler, de lutter, de négocier. C'est ce syndicalisme que veut incarner la CGT Finances Publiques. C'est pour le faire vivre que s'engagent toutes les candidates et candidats de la CGT Finances Publiques sur les listes pour les CAP nationales et CT Ministériel.

**Le 4 décembre, la CGT Finances Publiques vous invite à donner de la force à vos revendications en votant pour eux !**

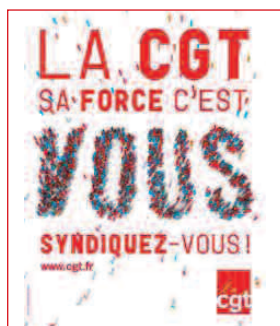


# Être syndiqué c'est participer

- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.
- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), plus de droits leurs sont accordés pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

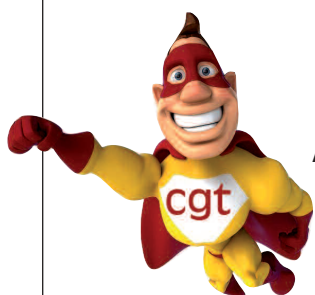
## la CGT : une force qui compte !



Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

**Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques**

### À L'ENFiP, UNE CGT IMPLANTÉE, DYNAMIQUE, UTILE AUX AGENTS !



A l'ENFiP vous trouverez une section CGT "stagiaires" et une section "administratifs/chargés d'enseignement".

Les syndiqués stagiaires se réunissent régulièrement, éliront leur bureau lors de la première réunion de septembre et décideront de la liste et du contenu de la campagne pour l'élection au Conseil de promotion.

## Qu'est-ce-que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays lors des élections professionnelles.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI).

# La CGT... S'informer !

**D**urant cette année de formation, vous serez éloignés des services ("La vraie vie" comme on dit à l'ENFiP). Or, notre administration est en train de vivre de profonds changements.

L'activité revendicative ne s'arrête pas !

La liberté d'action de chaque agent et de chaque syndiqué commence par son information. Cela permet de pouvoir échanger collectivement avec les collègues ou les autres syndiqués, de donner son point de vue pour décider ensemble.

"Le mag syndical", adressé à tous les adhérents et dans les services, le site CGT Finances Publiques, les publications des sections locales (dont, par exemple "Le Guide du Stagiaire" sur l'ENFiP), les publications des autres structures CGT (au niveau ministériel, Fonction publique...) permettent de connaître les événements de la DGFIP comme ceux de son environnement, l'analyse de la CGT pour en débattre avec ses collègues de travail.

Au travers de ses publications, "Ensemble", la "NVO" (hebdomadaire d'actualité), "Options" (pour les ingénieurs, cadres et techniciens), "Vie Nouvelle" (pour les retraités), la confédération CGT apporte une ouverture sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire des luttes qui unissent tant au plan local qu'au plan national, européen et international.

De même, face aux enjeux, comprendre les évolutions à l'œuvre, échanger, croiser les expériences individuelles et collectives, disposer de connaissances utiles est indispensable. C'est la finalité assignée à la formation syndicale CGT afin que chaque syndiqué puisse prendre toute sa place dans l'activité et la vie de son syndicat.

## Heure mensuelle d'information, droit de grève et assemblées générales

Comme les agents titulaires, vous avez le droit de participer aux Heures Mensuelles d'Information syndicale (HMI) et de faire grève. Notre rôle est de vous tenir informés : nous vous encourageons donc à participer aux HMI qui seront aussi l'occasion de parler des problèmes que vous pourriez rencontrer durant la scolarité.

Vous pouvez également participer, une fois dans l'année, à l'assemblée générale d'une organisation syndicale, ainsi qu'à celle de la mutuelle.







# Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... N° "DGFIP" : ..... .....

### SECTION :

ENFiP Clermont-Ferrand - Groupe : .....

ENFiP Noisiel - Groupe : .....

### Montant de l'adhésion :

Inspecteur-stagiaire : 73 €

### ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....  
NOM ET PRÉNOM

.....  
SERVICE

.....  
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....  
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....  
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....  
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

**NVO**   
(hebdo d'actualité)

**OPTIONS**   
(journal des cadres et techniciens)

**VIE NOUVELLE**   
(journal des retraités)

### ADRESSE PERSONNELLE :

.....  
NOM ET PRÉNOM

.....  
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....  
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....  
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....  
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. : .....

Mail personnel : .....

(facultatif)

Envoi du mensuel du syndicat "Le mag Syndical" et de la presse syndicale :

Adresse administrative  Adresse personnelle



*Construire ensemble  
l'action collective  
pour gagner*



### POUR LES AGENTS A ET A+

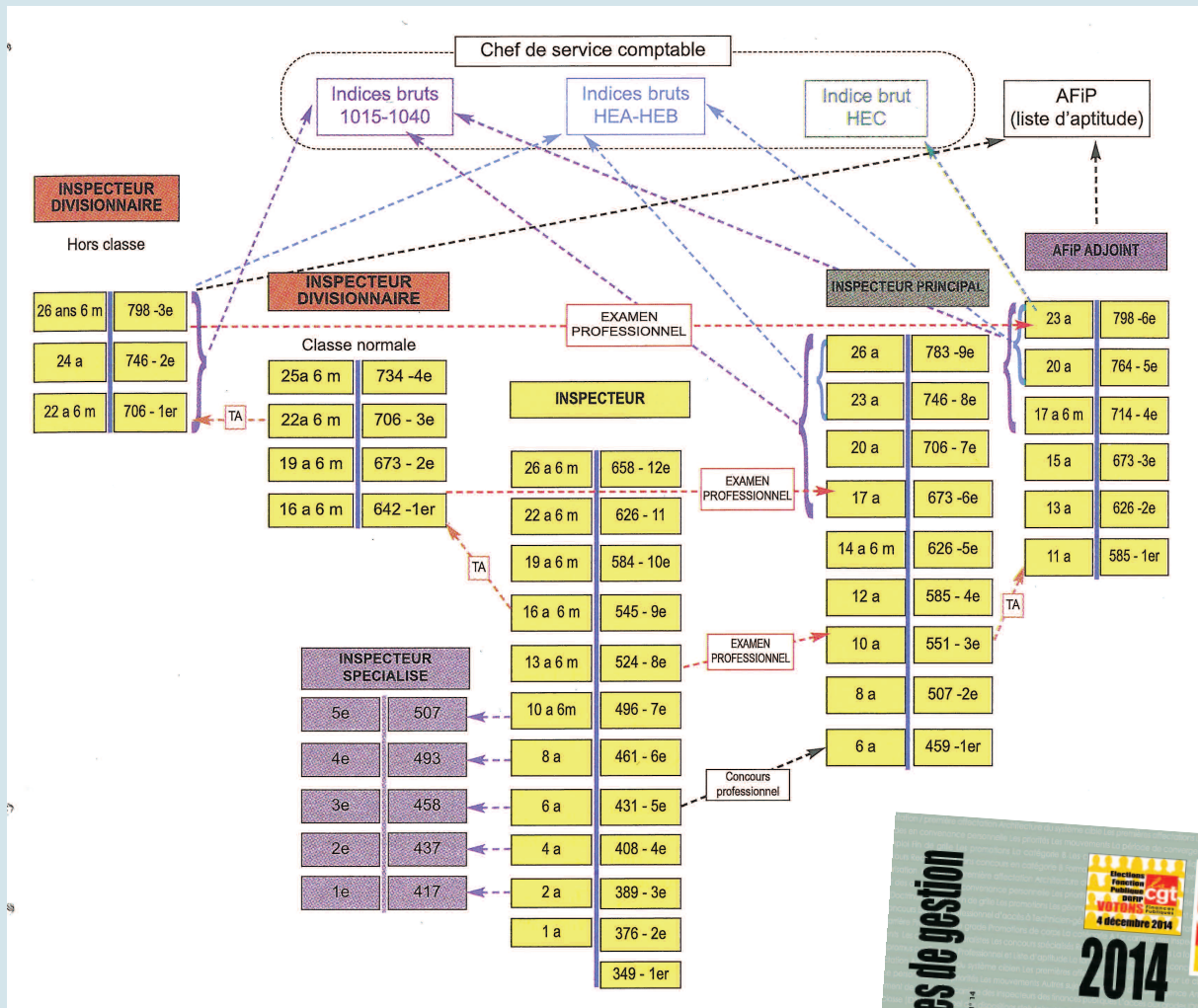
Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

Oui  Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue "Options"

Date : ..... / ..... / ..... Signature :

# La nouvelle carrière des agents A



**Elections  
Fonction  
Publique  
DGFiP  
VOTONS  
4 décembre 2014**

la cgt  
Finances  
Publiques

Pour rejoindre la CGT Finances Publiques

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72/73/74/75 • Fax : 01.55.82.80.66